



## LA LETTRE DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE AUPRÈS DES CENTRALES DE PALUEL ET DE PENLY

**S** Le nucléaire suscite, et suscitera toujours, de vifs échanges dans notre société. Le débat public du projet Penly 3 l'a démontré. Si les avis s'opposent, quant au bien fondé d'un nouvel EPR ou tout simplement du nucléaire, on ne peut que constater les progrès sur le plan de la transparence et de l'accès à l'information. La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière de nucléaire (TSN) votée en 2006 a contribué à cette évolution. Mais, il reste encore à la mettre en œuvre concrètement.

La CLIN entend bien largement y contribuer pour les installations entrant dans son champ de compétence, c'est-à-dire les deux installations actuelles. La CLIN Paluel - Penly ne souhaite pas en effet limiter son rôle à l'information. Notre ambition est de devenir une réelle instance de questionnements et d'échanges dans le domaine du nucléaire. La diversité de nos membres (élus locaux, associations environnementales, syndicats...) permet d'enrichir ces discussions, qu'elles aient lieu lors de séances plénières ou lors de commissions plus techniques.

Ses observations et ses questions, la CLIN aura l'occasion de les exprimer, par exemple, le 9 septembre 2010, après l'exercice d'évacuation de Penly et de Biville-sur-Mer. Exercice indispensable pour améliorer l'efficacité des plans d'urgence et la mise en sécurité des populations.

**Serge Boulanger**  
Président de la CLIN  
Conseiller général  
de Longueville-sur-Scie

**3 QUESTIONS À : P. 3**  
**JEAN-PIERRE CACHEUX,**  
**MAIRE DE PENLY**

**LE DÉBAT PUBLIC  
SUR L'EPR : P. 4**  
**ET APRÈS?**

**CENTRALE DE PENLY : P. 2-3**  
**LA POPULATION  
SE PREPARE À UN EXERCICE**



## » Centrale de Penly : la population se prépare à un exercice

Le 9 septembre 2010, les habitants de Penly et de Biville-sur-Mer participeront à un exercice d'évacuation. Dans la matinée, un accident fictif à la centrale déclenchera une série de mesures et de plans d'urgence. Programme de la journée.

*A l'aube, un accident - fictif bien sûr - survient à la centrale de Penly -----*

Les incidents s'enchaînent, la situation dégénère. L'exploitant, EDF, déclenche son Plan d'Urgence Interne « sûreté et radiologique » (PUI\*) : il mobilise aussitôt son personnel d'astreinte et tente de maîtriser l'accident.

Sans attendre, il avertit les pouvoirs publics des risques de rejets radioactifs. Parmi eux : la Préfecture de Seine-Maritime qui met en place le Plan Particulier d'Intervention (PPI\*)

*Vers 8h30, la Préfecture organise une structure de veille -----*

À Rouen, le Préfet prend les commandes du Centre Opérationnel Départemental (COD) dans la salle de crise. Il est en liaison permanente avec la centrale et la direction nationale d'EDF, mais aussi l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Leurs experts évaluent les risques et surveillent le nuage de produits radioactifs

(selon une météo fictive ce jour-là, le vent soufflant de la centrale vers Criel-sur-Mer). Ce sont eux qui conseillent le Préfet.

À Dieppe, le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) se met en place à la caserne des pompiers. Le PCO est placé sous l'autorité du Sous-Préfet et réunit, entre autres, pompiers, gendarmes, Samu... Son rôle : organiser les secours, assurer le lien avec les maires, informer les médias.

### chiffres

#### L'évacuation en situation réelle auprès de Paluel ou de Penly

- ▶ 312 personnes sont présentes dans un rayon des 2 km autour de Paluel.
- ▶ 3 151 personnes seraient évacuées en situation réelle. Ce sont les habitants des communes de Penly et de Biville-sur-Mer, mais aussi les habitants présents dans le rayon de 2 km (Berneval et Saint-Martin).
- ▶ 29 500 personnes sont présentes dans le périmètre PPI\* de Penly (de 0 à 10 km).
- ▶ 17 300 personnes sont présentes dans le périmètre PPI\* de Paluel (0 à 10 km).



### **En fin de matinée, le Préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI)**

L'incident est devenu accident nucléaire : EDF informe les pouvoirs publics d'un risque de rejet de produits radioactifs. Le Préfet décide par précaution de faire évacuer les populations de Penly et Biville.

Les maires déclenchent leur Plan Communal de Sauvegarde : les sirènes alertent les habitants, les voitures avec haut parleur sillonnent les rues. Chacun doit regagner sa maison et écouter la radio. France Bleu (sur 102.2 FM) diffuse les messages de la préfecture et les consignes à suivre. Dans les écoles, les enseignants rassemblent les enfants selon le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Les habitants des communes sont transportés et mis en sécurité à Dieppe. Au total, 500 personnes dont 200 élèves, sont transférées.

Dans le cadre de l'exercice, les personnes âgées ou handicapées peuvent rester chez elles, si elles le souhaitent. En situation réelle, les maires assureraient leur évacuation.

### **Vers 13-13h30, barrage routier.....**

La gendarmerie déploie ses forces sur les routes : elle boucle les accès dans un rayon de 2 km (pour l'exercice elle laissera le passage du côté de Saint Martin en Campagne et Berneval le Grand) et dévie le trafic au-delà du rayon de 10 km, dans le sens du vent.

À 16h30, les habitants de Penly et Biville rentrent chez eux. La situation redevient normale.

### **L'heure du bilan .....**

Si un tel exercice permet à la population de tester les bons réflexes en cas de crise, il permet aussi d'évaluer l'efficacité de la chaîne de décisions. Ainsi l'ensemble des intervenants de l'exercice se réunit le soir même pour réaliser un premier bilan. La réception de l'alerte, l'organisation et le temps de la réponse, les relations entre les postes de commandement, l'efficacité des moyens de communication, le comportement de chacun, le temps nécessaire pour rassembler les habitants... tout est passé au crible. Et le moindre dysfonctionnement est relevé. Car l'objectif des exercices est d'améliorer constamment les plans d'urgence.

Le prochain exercice est prévu à Paluel en 2011.

*\* voir glossaire*

### **LA CLIN AU CŒUR DE L'EXERCICE**

Le 9 septembre, Serge Boulanger, le président de la Clin, participera à l'exercice depuis la caserne des pompiers de Dieppe. C'est lui qui assurera le lien entre le Sous-Préfet présent au PCO et les maires sur le terrain.

D'autres membres de la Clin seront postés à plusieurs endroits comme la Préfecture, dans les mairies, les écoles... Ils noteront les points forts et les points faibles des plans d'urgence. Forte de ses observations, la Clin participera aux divers retours d'expérience organisés le jour même puis un mois plus tard à la préfecture et à l'ASN.

## **3 questions à**



### **»»» Jean-Pierre Cacheux, maire de Penly**

#### **► Avez-vous déjà participé à un exercice d'évacuation de la population ?**

Non, ce sera la première fois pour moi. Mais la commune a bien entendu déjà participé à d'autres exercices.

#### **► Quel est le rôle du maire en cas d'accident nucléaire ?**

Il a la responsabilité de l'intervention dans sa commune, il en assure la sécurité. Comme lors de chaque incident, nous sommes alertés par téléphone d'abord par la centrale. La Préfecture prend ensuite le relais. On est en contact permanent. Le maire réunit sa cellule de crise composée de plusieurs conseillers municipaux.

A Penly, nous essayons d'être assez nombreux : 8 à 10 membres du conseil appartiennent à la cellule. Parce qu'en situation réelle, il faudra compter sur l'absence de quelques-uns. Et nous informons le Préfet de l'avancement de la mise en sécurité des habitants.

#### **► Qu'attendez-vous de cet exercice ?**

Nous testerons l'organisation de l'évacuation de la population et de notre cellule de crise ainsi que le comportement de ses membres.

A savoir si nous sommes assez réactifs. Les rôles sont répartis par notre Plan Communal de Sauvegarde. Et ce sera l'occasion de vérifier aussi son efficacité.

► Dernières réunions du débat public Penly 3 :

- **Mardi 10 juillet 2010 :**  
Réunion de présentation du projet 18h30 - Evreux (Auditorium Le Cadran)
- **Lundi 12 juillet 2010 :**  
Réunion de clôture du débat public 18h - Saint-Martin-en-Campagne (Salle des fêtes Jacques Brel)

► **Revue de l'actualité des formations sur le débat public sur :**  
[www.ars.somme.fr/formation](http://www.ars.somme.fr/formation)

► Depuis février 2010, les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent être membres avec voix consultative au sein de la CLIN. L'ARS a pour mission de mettre en place la politique de santé publique dans la région.

► **Quel est l'impact d'un site nucléaire? Y-a-t-il des élévations anormales de radioactivité ?** Pour répondre à ces questions, un site internet public a été lancé. Son but : restituer une information crédible et accessible en matière de surveillance de l'environnement.  
[www.ars.somme.fr/ars/ars/ars/ars](http://www.ars.somme.fr/ars/ars/ars/ars)

## glossaire

**PUI (Plan d'Urgence Interne)** : il définit l'ensemble des mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident par l'exploitant de la centrale EDF.

**PPI (Plan Particulier d'Intervention)** : il définit l'ensemble des mesures à prendre par la Préfecture en cas d'incident ou d'accident.

**EPR (European Pressurized water Reactor)** : réacteur nucléaire qui utilise la technique à eau sous pression.

### CLIN Paluel-Penly

1 rue du Département  
Quai Jean Moulin  
76101 ROUEN Cedex  
clin.paluel.penly@cg76.fr  
Tél. : 02 76 51 70 00 ou 08  
Fax : 02 35 81 68 75

## bon à savoir

# Le débat public sur l'EPR. Et après?

Le débat public Penly 3 s'achève le 24 juillet. Le point sur les procédures administratives avant l'éventuel chantier.

Le débat public du projet Penly 3 est la première étape d'une série de procédures administratives avant la construction projetée de l'EPR\*. Il permet surtout aux citoyens d'être informés et donner leur point de vue sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet Penly 3. Ces réflexions et ces questions seront retranscrites par la Commission particulière de débat public, présidée par Didier Houli dans un compte rendu - impartial - des réunions.

Tous ces éléments - comptes rendus mais aussi cahiers d'acteurs - seront transmis à EDF. L'entreprise aura alors 3 mois pour analyser le dossier. « A la lumière d'un débat, un projet peut être abandonné ou revu de manière importante par le responsable du projet, assure le président Didier Houli. En tout cas, la Commission particulière vérifiera que les questions posées ont bien obtenu des réponses ». Si l'exploitant poursuit son projet, il déposera une demande d'autorisation de création d'un réacteur électro-nucléaire. Le Préfet lancera alors une enquête publique. Les questions porteront cette fois sur l'impact du projet sur l'environnement, la santé, la maîtrise des risques, la sûreté...

<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Débat public</li> <li>● Compte rendu et bilan du débat par la commission particulière Penly 3</li> <li>● Décision d'EDF : le responsable du projet a 3 mois pour décider de la poursuite ou non du projet</li> </ul>
<b>2010 / 2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Demande d'autorisation de création (DAC) d'un EPR auprès de l'administration</li> <li>● Demande de permis de construire</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enquête publique lancée par le préfet de Seine-Maritime</li> <li>● Examen technique du dossier par l'ASN, les élus, les experts, la Clin...</li> <li>● Le Premier ministre délivre (ou non) la DAC par un décret, Décret contresigné par les ministres de la sûreté nucléaire</li> <li>● Début de la construction des bâtiments</li> </ul>

EDF - Agence Régionale de Santé - CLIN

Conformément à la loi sur la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, la CLIN sera amenée, au moment de l'enquête publique, à formuler son avis sur le projet. Notons d'ailleurs que ce n'est qu'à ce niveau que la CLIN pourra s'exprimer. Elle contribuera et veillera au respect de la transparence et à l'information du grand public par EDF et les pouvoirs publics. Et l'ASN notamment.

\* voir glossaire

## vrai/faux

► **Notre corps est radioactif**

**VRAI** La radioactivité naturelle existe dans l'univers, la matière, les êtres vivants depuis son origine. Dans le corps humain, une faible proportion d'un élément comme le potassium est naturellement radioactif. Dans les aliments ou dans l'eau minérale, on trouve aussi des radioéléments. La radioactivité a été découverte en 1896 par le physicien français Henri Becquerel.

► **L'activité d'un site nucléaire augmente la radioactivité dans l'environnement ?**

**VRAI** Les rejets radioactifs, liquides ou gazeux, de l'industrie nucléaire sont liés à son fonctionnement. EDF et les pouvoirs publics réalisent des contrôles systématiques et réguliers. Les rejets ne doivent pas dépasser les limites réglementaires. Leur impact, extrêmement faible, est d'ailleurs inférieur à 1% de l'exposition naturelle en France.

► **En cas d'urgence, les parents doivent aller chercher leurs enfants à l'école.**

**FAUX** Les enfants sont pris en charge par les enseignants selon le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Il est propre à chaque établissement puisqu'il détermine, entre autre, le lieu de confinement puis le mode d'évacuation. De plus, les barrages routiers empêchent d'accéder à l'école.

Directeur de la publication : Serge BOULANGER  
Rédaction : Cécile Margain  
Conception graphique, mise en page : Serge Moulin  
Dépôt légal : des parutions : ISSN n° 2015-2077  
Crédits photos et images : EDF, SDIS 76, Mairie de Penly  
\* Tous droits cédés à la CLIN et au Département \*

Le CLIN info est réalisé avec le concours financier de l'État et du Département de Seine-Maritime